



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Département des Hauts-de-Seine

**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 13 octobre 2022**

Délibération 2022 - 69

Secrétaire de séance
Sylvie SOIRAT

Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Ne prend pas part : 0

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents

Le Président
M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président
M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus
Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
M. Rafaël MAYCHMAZ
Mme Irène DOUTSAS

Autres
M. Claude BOGACZ
M. Xavier CROSNIER LECONTE
M. Vincent NOEL
Mme Catherine PERRAUDEAU
M. Alain RAVAILLER
M. Henri ROISIN
Mme Gisèle THOMAS
M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi sept octobre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Madame Diane MICHOUDET à Monsieur Nicolas PUJOL
- Monsieur Vincent NOEL à Monsieur Marc TIHY

69/ SECOURS FINANCIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par Madame domiciliée avenue Bernard Palissy - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE 1 : ACCORDE un secours de 500,00 € à Madame domiciliée avenue Bernard Palissy - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire.

ARTICLE 2 : DIT que cette somme sera à imputer sur la nature 656.1 (secours familles en difficulté : aide aux jeunes) et directement versée à :

EXCELLENCE PERMIS
126 GRANDE RUE
92380 GARCHES

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**

Jean-Christophe PIERSON



SAINT-CLOUD

Télétransmission en Préfecture le : 19/10/2022

Numéro A.R. - Préfecture :

22_02403
Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 19/10/2022

Acte exécutoire en date du : 19/10/2022